le Panthéon de ses plus proches ascendants, est vénérée par des croyants.

Raisouli lui-même reçut une bonne éducation à Tétuan, où il étudia la religion et le droit.

LE DUEL MYSTÉRIEUX

de Viroflay

Le mystère s'éclaircit. — Les procès-verbaux communiqués. — Pourquoi le combat ?

Le mystère qui jusqu'ici enveloppait la tragique rencontre qui a eu lieu à la Sablière de Viroflay commence à s'éclaircir grâce au communiqué qui a été fait des procès-verbaux à la presse.

Les procès-verbaux

Paris, 5 janvier. — A la suite de la démarche faite hier par M. Hamard, chef de la sûreté, pour interroger le lieutenant Spitzer, les témoins de la rencontre en ont remis les procès-verbaux à la Préfecture de police, c'est par les soins de celle-ci qu'il en a été fait communication aux journaux du soir.

En voici le texte :

« A la suite d'une discussion survenue entre MM. les lieutenants Hanne et Spitzer une rencontre a été jugée inévitable. L'arme choisie par l'offensé, M. le lieutenant Hanne, est le revolver d'ordonnance; deux balles seront échangées au commandement à trente pas. Tenue de ville sans pardessus ni fourrures, gants à volonté.

» Paris, le 1er janvier 1907.

» *Pour M. le lieutenant Hanne,*

» (Signé) : MM. CONDRE et RAYMOND.

» *Pour M. le lieutenant Spitzer,*

» (Signé) : MM. ANDRÉA et NIEL. »

Le procès-verbal suivant a été rédigé après la rencontre :

« A la suite du procès-verbal en date du 1er janvier 1907, une rencontre a eu lieu à Viroflay entre M. le lieutenant Hanne et M. le lieutenant Spitzer. L'arme était le revolver d'ordonnance. Deux balles ont été échangées à la distance de trente pas, au commandement. Après avoir essuyé le feu de M. le lieutenant Spitzer, M. le lieutenant Hanne tire. M. le lieutenant Spitzer fut atteint dans la région audominale. En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal.

» Paris, le 3 janvier 1907.

» *Pour M. le lieutenant Hanne,*

» (Signé) : MM. CORTIER et RAYMOND.

Pour M. le lieutenant Spitzer,

» (Signé) : MM. ANDRÉA et NIEL. »

Le lieutenant Hanne, des tirailleurs tonkinois figure en ces termes à l'annuaire militaire de 1906, à la liste d'ancienneté des lieutenants d'infanterie coloniale, 1er octobre 1901, 463 : Hanne Louis André Maxime, 4e tirailleurs tonkinois.

Le lieutenant Hanne occupe depuis octobre dernier un 4e étage d'un pavillon, 89, avenue de Neuilly.

Sur le livre de police de la propriétaire du garni le lieutenant et Mme Hanne sont inscrits comme il suit : Hanne Louis, 28 ans, officier, né à la Pointe-à-Pitre, Guadeloupe, domicile habituel, Tarbes. Dernier domicile Nam-Dinh, Tonkin. Hanne Marie-Henriette, 22 ans, née à Poitiers.

L'enquête

M. Hamard, chargé d'entendre le lieutenant et les quatre témoins, a fait diligence pour que ceux-ci soient touchés le plus tôt possible par les convocations.

Contrairement à ce qui a été annoncé, le Parquet de Versailles n'a pas été officiellement saisi de l'affaire. Une enquête a été ouverte par la police à la suite du bruit fait autour de la rencontre ; le Parquet a pris des informations, mais il ne sera pas officiellement saisi, si comme on l'espère, le lieutenant Spitzer se rétablit de sa blessure. On commence, paraît-il, à espérer ce rétablissement.

Le lieutenant Hanne, convoqué par M. Hamard aujourd'hui à son cabinet, a répondu que très souffrant, il se rendrait demain matin à l'invitation du chef de la sûreté.

Les témoins qui s'étaient rendus à la convocation de M. Hamard ont refusé toute explication sur les causes de la rencontre laissant aux lieutenants Hanne et Spitzer le soin de les divulguer.

Le lieutenant Andréa qui était rentré à Vouziers est venu à Paris ce matin sur l'ordre formel du ministre de la Guerre.

Le pourquoi de la rencontre

Le lieutenant Spitzer et le lieutenant Hanne étaient des amis de vieille date. Les tentatives de conciliation furent poussées à l'extrême. Après de nombreux pourparlers, les témoins étaient tombés d'accord pour rédiger un procès-verbal qui annulait la rencontre, mais le lieutenant Spitzer, paraît-il, se montra intransigeant et refusa de le signer, tandis que son adversaire acceptait la décision des témoins. Il est exact que le lieutenant Hanne s'est déjà battu plusieurs fois en duel ; il est d'une belle force à l'épée et au pistolet, mais ce n'est pas proprement un chercheur de querelles. Il passe pour un officier très brave, d'une loyauté parfaite, très chatouilleux sur le point d'honneur.

Sur le terrain les adversaires furent placés un peu au-delà de 30 mètres. Chacun tira une seule balle au commandement. Le seul point qui reste encore mystérieux c'est la cause d'une rencontre aussi sévère.

APRÈS LA SÉPARATION

Les contraventions à la nouvelle loi

Toute association responsable serait interdite par le Pape. — Opinion d'un jurisconsulte

Paris, 5 janvier. — Nous lisons dans la « Patrie » :

« Un de nos confrères assure que, dimanche, on commencera à procéder aux contraventions à la nouvelle loi sur le culte, et que, pour y parer, le clergé constituera des groupements qui, composés de trois laïques, invoqueront la loi de 1901, et pourront, par conséquent, dans qu'il y ait lieu de faire une déclaration, assurer, sous leur responsabilité, l'exercice du culte.

» Nous ne contestons pas l'exactitude de cette information, mais nous croyons que le 15 au plus tard, elle deviendra inexacte. Le Pape, dans la lettre qu'il adressera à la troisième assemblée des évêques, interdira, en effet, la formation de toute association. Il ne veut pas, tant que le droit commun n'aura pas été pleinement accordé, et les biens respectés, qu'un acte quelconque soit accompli, conformément aux dispositions législatives exceptionnelles votées.

» Le jurisconsulte éminent qui, plusieurs fois, a bien voulu déjà se faire notre collaborateur, nous dit à ce sujet :

» Il n'y a pas d'associations de fait, selon la loi de 1901 il ne peut y en avoir. L'article 1er de la loi du 1er juillet 1901 définit en effet l'association comme une convention entre deux ou plusieurs personnes, pour mettre en commun, de façon permanente, leur activité et leurs connaissances dans un but autre que celui de partager des bénéfices.

» Du moment qu'il doit y avoir convention, le groupement, de fait, devient impossible. La convention tacite n'existe pas. De plus, où donc y a-t-il mise en commun de façon permanente par les catholiques d'une paroisse de leur activité et de leurs connaissances ? Chacun, en prenant part au culte, commet un acte strictement individuel. Donc, il ne peut y avoir d'associations catholiques que n'aient expressément voulu les catholiques.

» Le bon sens leur commande de n'en point former qui puissent donner, à M. Briand, la satisfaction, que, pardessus tout, il recherche : avoir en face de lui une responsabilité qui décharge les communes des frais d'entretien et de réparation des édifices communaux.

» Ainsi, l'erreur de M. Briand serait peut-être intentionnelle, mais nous croyons savoir qu'à Rome, le danger des associations est connu et que les associations seront interdites, comme vient de l'être celle que Mgr Lacroix, évêque de Tarentaise, avait fondée dans son diocèse. »

Les Séminaires

Périgueux, 5 janvier. — Ce matin à six heures a eu lieu l'expulsion des professeurs du Petit-Séminaire de Bergerac et du séminaire de Périgueux.

Coutances, 5 janvier. — Le Conseil municipal de Coutances, par 8 voix contre 4 et 5 abstentions, a émis le vœu que le préfet de la Manche veuille bien louer les immeubles de l'ancien grand séminaire à l'établissement d'enseignement supérieur libre nouvellement déclaré conformément à la loi de 1875.

Tulle, 5 janvier. — Le grand séminaire va être installé dans les bâtiments de l'ancien couvent des Ursulines, quai de Valon, où réside l'évêque. Les deux vicaires généraux et un autre prêtre ont fait à cet effet une déclaration d'ouverture d'établissement libre d'enseignement supérieur, avec internat, qui portera le nom d'« école de théologie catholique ».

Albi, 5 janvier. — La Commission administrative du grand séminaire d'Albi a fait une déclaration à l'effet de transformer le grand séminaire en établissement d'enseignement supérieur privé. Le lieu choisi pour cet établissement est un monastère situé près de Dourgne.

Bourges, 5 janvier. — Au cours de la session extraordinaire du Conseil général du Cher, M. Paulmier, sénateur, a fait adopter une motion tendant à autoriser le Préfet du Cher à étudier un projet d'acquisition d'une partie des établissements devenus vacants par suite de l'application de la loi de séparation, pour y installer des services départementaux.

Poursuites et jugements

Sens, 5 janvier. — Cinquante-neuf procès intentés au chapitre de Sens pour enlèvements religieux ont été appelés à l'audience d'aujourd'hui.

Tous les prévenus ont été acquittés, l'arrêté municipal ayant été reconnu illégal.

Compiègne, 5 janvier. — Le juge de paix a rendu son jugement au sujet des contraventions encourues par des prêtres qui avaient célébré la messe sans déclaration de réunion publique. Trois prêtres sont condamnés à 2 fr. d'amende. Un quatrième prêtre est acquitté, la messe qu'il célébra n'ayant été une exécution d'une clause testamentaire d'une personne défunte.

A la sortie, la foule a fait une ovation aux prêtres et a crié : Vive la liberté !

La réduction des frais du culte

Reims, 5 janvier. — En raison de l'application de la loi de séparation qui tarit les sources de revenus, tous les employés que la cathédrale ne peut plus garder ont été remerciés. Les chantres et l'un des suisses sont les principales victimes.

Les chantres conservés le sont seulement pour le dimanche, avec un traitement beaucoup moindre, bien entendu. Les offices des vendredis et fêtes continueront u'être chantés, mais, à part certaines fêtes, sans grandes orgues.

LES ENFANTS EN CHEMIN DE FER

Paris, 5 janvier. — Dans une lettre adressée à M. Barthou, ministre des Travaux publics, M. Piot, sénateur de la Côte-d'Or, demande l'application aux familles nombreuses, des tarifs de réduction dont les compagnies font bénéficier les sociétés.

M. Piot parle également en faveur des trains de vacances.

Enfin, il insiste sur la gratuité à accorder aux enfants âgés de moins de 5 ans et sur la faveur de demi-droit qu'il conviendrait de prolonger pendant plus longtemps qu'elle actuellement admise.

LA GRÈVE DE FOUGÈRES

Bagarres entre rouges et jaunes. — Une referendum

Fougères, 5 janvier. — Les syndicalistes rouges, se sont, jeudi, rendus devant la Bourse du travail indépendante, dans le but bien arrêté de provoquer les jaunes. Ils les ont conspués, injuriés, menacés. Une violente bagarre s'est produite. La police et les gendarmes sont intervenus. Il y a eu des blessés. Des manifestations isolées se sont produites jusqu'au soir.

Dans une réunion tenue sous les halles, et à laquelle assistaient cinq mille grévistes, un referendum a été décidé sur le point de savoir si l'on rentrerait le 9 dans les usines.

CHRONIQUE AGRICOLE

LA PONTE DES POULES EN HIVER

C'est un véritable art que de faire pondre les poules pendant la saison hivernale — art très lucratif car c'est à ce moment seulement que les œufs se vendent cher et font un peu mieux que de récupérer à l'éleveur les frais d'alimentation et d'entretien de sa basse-cour. Voici quelques moyens que nous recommandons comme ayant fait leurs preuves et étant à la portée de tous ; ajoutons qu'ils vont sans inconvénients et n'épuisent pas les volatiles.

Faire dissoudre un kilo de chaux vive dans 12 litres d'eau, puis chauffer.

Ensuite jeter le grain destiné à la volaille dans cette mixture ; remuer fortement le tout afin que l'imbibation s'effectue bien. Après cette immersion laisser sécher le grain et le donner aux pondeuses en quantité normale. Nul doute que le résultat attendu ne se fera pas longtemps attendre.

Par les grands froids faire converger la chaleur des écuries et des étables vers le poulailler au milieu duquel l'on fixera une sorte de fort branchage qui incitera les poules à s'adonner à une gymnastique salutaire au bon fonctionnement de leur organisme.

Par les temps humides ou quand la terre est recouverte d'une couche de neige, il est bon de réserver une place bien abritée contre le froid ; l'on aura soin, au préalable, de parsemer le sol d'un mélange de fine cendre de poussier de charbon et calcaire et de sciure de bois.

Un agriculteur.

FAITS DIVERS

LE PARRICIDE D'AUBERVILLIERS

Un père tué par son fils et sa fille. — Criminels de 20 et de 16 ans

Paris, 5 janvier. — Nous avons dit hier qu'un nommé Louis Tranowski, demeurant 138, rue des Cités, à Aubervilliers, vient d'être arrêté après avoir tué son père d'un coup de couteau en pleine poitrine. Voici dans quelles conditions s'est déroulé ce drame atroce, où la fille de la victime, une enfant de seize ans joua aussi un rôle odieux.

Jean-Baptiste Tranowski était un ouvrier d'usine, âgé de cinquante ans, travaillant régulièrement et fort estimé de tous ceux qui le connaissaient. Il avait trois enfants. L'aîné, Eugène, faisait son service militaire à Sedan ; le second, Louis, âgé de vingt ans, et la cadette, Félicie demeuraient avec lui, vivant à ses dépens, ne travaillant presque jamais et se livrant à la débauche.

Déjà, il a une quinzaine de jours, Louis avait menacé son père de lui « faire son affaire » s'il continuait à lui adresser des reproches sur sa mauvaise conduite. Mais la paix était rentrée dans la famille à l'occasion de la visite du fils aîné, venu en permission pour les fêtes du jour de l'an.

Jeudi la famille alla accompagner le soldat à la gare de l'Est, puis comme il était trop tard pour rentrer dîner à Aubervilliers, le père et ses enfants résolurent de dîner chez des parents, qui habitent impasse Massonnet. Là s'éleva une violente dispute entre Louis et son père. Ce dernier revint seul à Aubervilliers. Une heure plus tard Louis et Félicie, tous deux en état d'ébriété, rentraient à leur tour. Les discussions recommencèrent plus violentes. Tranowski exaspéré donna une gifle à sa fille. Celle-ci prit aussitôt une grosse canne qui se trouvait dans un coin, et de toutes ses forces en asséna un coup sur la tête de son père, qui chancela, et menaçant, se dirigea vers elle. C'est alors que Louis s'avançant à son tour, saisit un couteau de cuisine et le plongea dans la poitrine du vieillard.

Après une minute d'épouvante, le frère et la sœur tinrent conseil devant le cadavre. Il fut décidé qu'ils se débarrasseraient d'abord du couteau, puis qu'ils iraient chez le commissaire déclarer qu'en rentrant à Paris, ils avaient trouvé le père assassiné. Mais une enquête rapide permit de se convaincre que Louis et Félicie mentaient impudemment et bientôt ils faisaient des aveux complets, donnant l'ivresse comme excuse.

Louis et Félicie Tranowski ont été écroués.

LES VICTIMES DU FROID

Le froid cause de nombreuses victimes dans toute la région du Sud-Est. — Le dévouement des facteurs pour assurer le service est admirable

Lyon, 5 janvier. — La journée d'aujourd'hui a été marquée par une forte recrudescence de froid et a apporté un nouveau contingent de morts causées par le froid.

Près de La Voulte, dans l'Ardèche, à une courte distance de l'endroit où on a trouvé hier un cadavre, on a trouvé aujourd'hui un autre corps, celui d'un homme âgé de soixante-treize ans, et nommé Michel.

A Pozel, en Savoie, on a retrouvé dans la neige le cadavre gelé d'un voiturier nommé Gianotti.

A Dijon, à Givry, à Nolay, des accidents mortels sont signalés de toute part.

Partout on signale le dévouement admirable des facteurs qui risquent continuellement leur vie pour assurer leur service. Celui qui fait le service d'Embrun à Saint-André, nommé Rayne, est tombé dans un trou plein de neige d'où il a été retiré avec les plus grandes difficultés.

Grenoble, 5 janvier. — Par suite d'une nouvelle chute de neige, le dernier train, parti de Gap hier soir, s'est trouvé bloqué entre Veynes et Lus-la-Croix-Haute. Il est arrivé, cette nuit, à Grenoble, avec trois heures et demie de retard. Des voitures parties hier de Villard-de-Lans, également bloquées, n'ont pas encore pu arriver à Grenoble.

TRAMWAY ATTAQUÉ PAR DES APACHES

Paris, 5 janvier. — Une bande de malfaiteurs a attaqué, la nuit dernière, le tramway faisant le trajet de la place de la République à Aubervilliers.

Une pièce de bois avait été placée sur les rails. Le tramway s'arrêta net. Six énergumènes se précipitèrent sur le wattman et le conducteur. Deux bandits pénétrèrent dans la voiture et menaçaient déjà les voyageurs de leur couteau.

Le conducteur réussit à rejeter, d'un mouvement violent, un des malfaiteurs sur le boulevard de gauche.

Les cloches furent sonnées et le tramway continua lentement sa route.

Les blessures qu'ont reçues deux voyageurs sont insignifiantes.

LE CRIME DE LA PLACE SAINT-PIERRE

A CROIX

Les recherches de la police. — Toujours rien. — Pluie de lettres anonymes

La police de Croix, secondée par la police de sûreté de Roubaix, continue sans relâche ses recherches autour du double assassinat de la place Saint-Pierre. A l'heure actuelle, ces investigations portent sur les lettres anonymes qui arrivent en grand nombre aussi bien dans les commissariats qu'au parquet. Les unes indiquent des noms comme pour attirer l'attention sur ceux qui les portent et qu'on juge coupables de crime; d'autres dénoncent catégoriquement les assassins.

Malheureusement comme cela se produit presque pour chaque affaire criminelle importante, ces lettres anonymes ou bien servent des rancunes et des désirs de vengeance, ou bien sont de pures fumisteries. Il en est parfois qui émanent des coupables eux-mêmes; elles ont pour but d'égarer les recherches de la justice et de détourner du même coup les soupçons sur leurs auteurs.

Quoi qu'il en soit les magistrats ne peuvent pas ne pas en tenir compte, car la peur des représailles peut fort bien suggérer ce moyen à ceux qui savent quelque chose...

A la maison du crime

En attendant que les affaires de successions soient réglées, le magasin d'objets funéraires et de piété des dames Desuslemoutier continue à être géré par les parentes des victimes. Samedi matin, en procédant à des recherches, Mme Marie Jovenaux a retrouvé dans une boîte à couronnes, les deux obligations de cent francs qu'elle avait confiées à la garde de sa tante. Elle les a portées au commissariat de police, en faisant la déclaration de sa découverte, mais M. Joly s'est contenté de prendre les numéros pour en avertir le parquet.

—×—

La souscription volontaire des habitants du Créchet et du quartier Saint-Pierre pour l'acquisition d'un monument funèbre atteignait samedi soir la somme de 75 francs.

SITUATION INDUSTRIELLE & COMMERCIALE

de Roubaix-Tourcoing

Roubaix-Tourcoing, 5 janvier 1907.

La situation de l'industrie cotonnière dans l'agglomération de Roubaix-Tourcoing n'a guère varié depuis le mois dernier et reste satisfaisante, en général

Dans les filatures de coton, le chômage est insignifiant et il y a très peu de métiers inactifs. La plupart des filatures sont alimentées d'une manière satisfaisante et il y a beaucoup de presse dans certaines de ces usines. On continue à travailler la dans deux établissements.

Dans les tissages de cotonnades, la situation reste bonne, également, et le nombre des métiers non battants est peu élevé. Parmi les articles en cours de fabrication, on peut citer : des vosgiens, des draps satins, des satins à carreaux pour doublures unies, etc.

Activité moyenne dans la fabrication des velours de coton.

En rideaux de guipure, on continue à travailler de façon assez suivie.

Comme on pouvait le prévoir, les affaires en laines ont été fort calmes cette semaine, par suite de la fin de l'année et des jours de fêtes. Il est possible que les affaires soient peu actives jusqu'à la mi-janvier, mais la reprise ne saurait tarder, car les conditions générales du commerce lainier sont des plus favorables.

Le terme clôture entre 5.875 et 5.55. On a traité cette semaine 705.000 kilos en deux jours et demi.

(Reproduction interdite).

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

M. ALBERT SARRAUT A BORDEAUX

Discours du Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur

Bordeaux, 5 janvier. — Président ce soir la fête annuelle du Cercle Voltaire, M. Albert Sarraut, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur, a prononcé un discours politique qui reflète la pensée maîtresse du ministère dont il fait partie, et constitue un nouveau cri de guerre contre le catholicisme.

Après avoir affirmé que l'œuvre que poursuit le gouvernement est la transformation de la société moderne suivant la conception de la grande pensée révolutionnaire, M. Sarraut a déclaré que ce gouvernement a foi dans l'avènement d'une société nouvelle d'où sortira le règlement plus équitable des affaires de justice, actuellement faux entre les hommes.

« Affranchissement politique, affranchissement moral, affranchissement social, a-t-il ajouté, tel est la triple tâche de la République, inspirée de l'idéal révolutionnaire.

« L'affranchissement politique est réalisé. Le peuple est souverain. Mais, qu'est pour lui, sans les deux autres, cette souveraineté d'un jour, qui lui fait plus lourd, par contraste, le poids des autres servitudes. »

Le sous-secrétaire d'Etat est parti de là pour affirmer qu'en vue d'appeler le monde du travail à la capacité d'établir lui-même la justice et de réaliser son émancipation, l'école laïque établie partout a répandu dans les masses profondes du prolétariat, les lumières bienfaisante de la science et de la raison.

Venant à la question religieuse, M. Sarraut a poursuivi en ces termes :

« A ce moment, la République a vu se dresser contre elle et contre l'émancipation de l'esprit humain, l'Eglise romaine dont le dogme est de servitude. Trop longtemps, la République a toléré la violence ouverte ou sournoise de l'autorité romaine, du pouvoir du « Syllabus » et de l'infaillibilité contre son généreux effort d'émancipation humaine. »

Reprenant à ce sujet le mensonge historique de M. Combes, M. Sarraut a osé prétendre qu'il a fallu que l'Eglise atteignît la France dans sa dignité nationale pour que l'Etat républicain se décidât à rompre le lien qui l'enchaînait à Rome et à reprendre ses droits souverains.

« C'est alors, ajoute-t-il, que la République a accompli le grand acte de la séparation. »

Puis, s'engageant dans un travestissement méthodique des responsabilités dans les événements en cours, il n'a pas reculé devant cette affirmation audacieuse :

« Que c'était Rome qui avait tonnelé la guerre contre la République », ayant même le front de nier après le vote de la dernière loi Briand, la fermeture des séminaires et l'évacuation violente des évêchés, la spoliation pieuse dont les catholiques viennent d'être victimes.

Le secrétaire d'Etat a soutenu ensuite, après M. Briand, que les 30 millions de fidèles n'avaient pas bougés; ce qui, selon lui, prouverait de ce que le gouvernement n'a pas touché à la liberté de conscience et n'a commis aucun acte de persécution.

« Par conséquent, poursuivit-il, voici l'Eglise emprisonnée dans le dilemme qu'elle a elle-même suggéré. Ou bien ces trente millions de Français, restés sourds à son appel n'ont plus la foi et l'Eglise doit s'avouer frappée d'impuissance et de mort; ou bien la foi est vraiment vivante, puisque ces trente millions de Français que l'Italie affirme croyants ne se sont pas révoltés contre les attaques brutales que l'on disait porter à ce que l'être humain a de plus sacré : les droits de la conscience. »

M. Sarraut a ensuite fait parade de ses opinions libre-penseur ; affirmant toutefois qu'il entendait rester fidèle à la doctrine de neutralité de l'Etat et ne pas faire de l'incrédulité un article de foi officiel.

Le sous-secrétaire poursuit :

« Les églises restent ouvertes, chacun est libre d'y prier et d'y pratiquer sa foi. »

Selon lui, sans intervention du Pape, le clergé se serait accommodé des libertés d'un nouveau genre dont les bons apôtres du gouvernement voulaient gratifier l'Eglise.

M. Sarraut poursuit, déclarant que la lutte reste entre Rome et la République et que le gouvernement français persévérera jusqu'au bout.

« Le gouvernement est prêt, dit-il, dans toutes circonstances où le pouvoir romain essaiera encore une audacieuse intrusion dans nos affaires, à dresser, contre lui, toute la force légale. »

Le sous-secrétaire d'Etat termine en affirmant que le gouvernement fait œuvre de socialisme.

« L'établissement progressif de l'impôt sur le revenu et la reprise, par l'Etat, des grands monopoles, fourniront, dit-il, les ressources nécessaires à l'exécution du programme gouvernemental. »

L'ANARCHIE AU MAROC

L'attaque de Zinat. — La fuite de Raisouli. Caché dans les montagnes

Tanger, 5 janvier. — A trois heures précises, les premiers échelons de troupes d'El-Guebbas ont ouvert le feu contre la forteresse de Raisouli. Les gens de ce dernier, embusqués, ont riposté par un feu nourri et leurs armes étant de plus longue portée que celles des troupes de la mehalla, celles-ci se retirèrent.

El-Guebbas fit ouvrir le feu de son artillerie à 1.500 mètres environ. A deux heures, le feu de la forteresse était éteint; les troupes s'avancèrent, mais Raisouli avait fui vers la montagne. On dit qu'il se cache dans les roches, sur la crête de la montagne. On ignore encore les pertes du côté de Raisouli; du côté d'El-Guebbas, il y a eu 2 tués et quelques blessés.

Tanger, 5 janvier. — Voici une autre version du combat de Zinat. A trois heures, Raisouli tiendrait encore sa maison, seul plusieurs de ses partisans auraient fui dans la montagne. Les fahs qui se joignirent en armes à la méallah ne prirent pas part au combat, non plus que les Andjeras qui déclarèrent être troupes de réserves et qu'ils ne se battraient que si la méallah était repoussée.

La maison de Raisouli n'a pas été incendiée par les projectiles qui traversèrent la muraille sans l'abattre. Seuls, les gourbis et les meules de paille des environs ont flambé.

Deux médecins français de Tanger, un militaire et un civil, mandés par El Guebbas, partent pour Zinat. Aux dernières nouvelles, il y aurait sept morts du côté du maghsen. El Guebbas est resté à Tanger où il a suivi le combat du haut d'une maison. Ben-Baghadi, chef de la méallah dirigeait les troupes ; une balle l'atteignit au cou, mais pas gravement.

Une note d'El-Torrès aux représentants des puissances

Tanger, 5 janvier. — El-Torrès a envoyé une note aux représentants des puissances analogue aux représentants d'aviser leurs ressortissants de ne pas s'éloigner de la ville tant que ces opérations ne seront pas terminées et ajoutant que si des accidents arrivaient à ces ressortissants, ils ne devraient s'en prendre qu'à eux-mêmes.

La police franco-espagnole

Tanger, 5 janvier. — Un commandant, trois capitaines et trois lieutenants de l'armée espagnole sont arrivés à Tanger. Ils constituent la section espagnole des officiers de police. Un certain nombre de sous-officiers les accompagnent.

LE DUEL MYSTÉRIEUX

L'état du blessé. — L'instruction

Paris, 5 janvier. — Les nouvelles de la santé du lieutenant Spitzer, sont un peu plus rassurantes ce soir. Son état se serait amélioré cet après-midi.

Le parquet a commencé son information ; c'est en effet, sur une commission rogatoire du parquet de Versailles, que M. Danos, juge d'instruction à Paris, a chargé M. Hamard, chef de la sûreté, de se rendre rue de la Chaise pour interroger le lieutenant Spitzer auprès duquel, comme nous l'avons dit, l'état de celui-ci ne lui permet pas d'avoir accès.

C'est sur cette même commission que M. Hamard a interrogé aujourd'hui les lieutenants Andréa, du 2e cuirassiers et Corties, du 3e d'infanterie coloniale, en congé de convalescence dans sa famille, deux des témoins des adversaires. Ceux-ci, ainsi que nous l'avons dit, sont restés muets sur les causes du duel. Quant au lieutenant Hanne, il n'a pu se rendre pour cause d'indisposition, à la convocation du chef de la sûreté ; M. Hamard ira demain l'interroger chez lui. Les docteurs Béchot, de Paris, dont le nom a été prononcé et Caleus, assistaient les adversaires sur le terrain.

Après la Séparation

Cultuelle discutée

Chambéry, 5 janvier. — Les membres de l'Association cultuelle d'Attignats (Savoie), ont adressé leur démission au préfet.

UNE CATASTROPHE EN ALLEMAGNE

Deux éboulements. — Nombreuses victimes

Berlin, 5 janvier. — Une catastrophe s'est produite près de Boppard-sur-le-Rhin ; deux ouvriers occupés aux travaux de construction du chemin de fer de Brunschwig, ont été ensevelis par un éboulement. Pendant les travaux de sauvetage un deuxième éboulement ensevelit 40 ouvriers sauveteurs. On a retiré 10 morts et 15 blessés.

Une vingtaine de personnes se trouvent encore sous terre. On dit aussi que des spectateurs qui regardaient le sauvetage d'une colline proche, ont été engloutis.

UN ATTENTAT DANS UNE BANQUE

AUX ETATS-UNIS

Deux morts. — Plusieurs blessés

Philadelphie, 5 janvier. — Un inconnu s'est présenté aujourd'hui à la banque nationale de la quatrième rue, demandant au directeur, M. Richard Rushton, de lui remettre de l'argent.

Sur le refus de celui-ci, l'inconnu a pris une bombe dissimulée sous ses vêtements et l'a jetée dans la direction du directeur qui ne fut pas atteint.

En revanche, l'agresseur et le sous-caissier ont été tués sur le coup. Il y a en outre plusieurs blessés, dont deux mortellement.

D'après M. Rushton, l'inconnu avait demandé qu'on lui fit un prêt de 5.000 dollars. Après l'explosion, les employés se sont enfuis épouvantés et la police a dû préserver la banque du pillage.

M. GUYOT-DESSAIGNE A CLERMONT-FERRAND

Clermont-Ferrand, 5 janvier. — Le garde des sceaux, recevant ce soir les membres du comité d'organisation de la Fête fédérale des sociétés de gymnastique, qui doit avoir lieu à Clermont en mai prochain, leur a promis d'appuyer, auprès de M. Fallières, l'invitation qu'ils vont lui adresser pour qu'il vienne présider ces fêtes.

A la soirée de gala, donnée par la municipalité, M. Guyot-Dessaigne, répondant aux toasts du préfet et du maire, a rappelé le programme du cabinet : « Rachat de l'Ouest ; suppression des conseils de guerre ; impôt sur le revenu ; retraites ouvrières ; loi de séparation, etc. »

UN DRAME SANGLANT A PARIS

Paris, 5 janvier. — On a trouvé pendu dans sa chambre de l'avenue Philippe-Auguste, le nommé Quérion. Sur le lit était une femme qui avait la gorge tranchée.

Nouvelles Régionales

LE VOL DES « MILLE PENDULES » A LILLE. — M. Frémicourt, juge d'instruction, a interrogé de nouveau, samedi après-midi, les nommés Lejuif, Combles et Ranquin, qui se seraient introduits chez M. Doutreloingde Try, bijoutier, place de la Gare, à Lille, et auraient dérobé pour 25.000 fr. de bijoux et objets divers. Lejuif et Ranquin ont nié avoir participé au vol dont Combles serait seul coupable. Ils auraient rencontré celui-ci le lendemain de l'effraction et, interrogés par lui sur les moyens les plus propices pour l'écoulement de plusieurs objets de bijouterie, se seraient contentés de lui indiquer Maillet, le dénonciateur. Combles refuse toujours de dire où il a écoulé les bijoux volés. On sait qu'une partie a été retrouvée chez Maillet. M. Doutreloin, entendu par le juge d'instruction, n'a pu apporter de nouveaux éclaircissements à cette affaire qui viendra prochainement devant la chambre des mises en accusation.

LES VOLS DE BICYCLETTES A LILLE. — Les auteurs de vols de bicyclettes signalés, ces temps derniers, dans Lille et sa banlieue, ont été entendus et confrontés hier, par M. Vérin. Deux d'entre eux, les nommés Delporte et Godefroy, se sont efforcés, on ne sait trop dans quel but, de disculper leur complice, Oliver, dont nous annoncions récemment l'extradition de Belgique.

NOMINATIONS MILITAIRES. — Armée active. — M. Meerssman, officier d'administration de 1re classe, est nommé à la direction de santé du 1er corps, par permutation avec M. Maurin.

Réserve. — Infanterie : Sont nommés au grade de lieutenant, au régiment d'Arras, M. Déprez, lieutenant démissionnaire, mis à la disposition du général commandant le 19e corps ; M. Thumerel, sous-lieutenant au 16e chasseurs à pied.

Cavalerie : Sont nommés au grade de sous-lieutenants : au 6e chasseurs, M. Jouamy, sous-officier de réserve au 22e dragons ; MM. Brossier et Gloas, sous-officiers de réserve au 5e chasseurs.

Armée territoriale. — Cavalerie : Est nommé au grade de lieutenant, 1re légion, escadron de cavalerie légère, M. Guffrey, lieutenant démissionnaire, à Paris.

MUTATIONS. — Réserve. — Vétérinaires : Passent : les vétérinaires en 2e Gallamez, du 19e chasseurs, au 6e ; Lefebvre, du 19e au 6e ; Leysse, du 6e au 19 ; Fiant, du 19e au 6e.

Armée territoriale. — Cavalerie : Sont affectés : à l'escadron territorial de la 1re région : MM. Ducornet, lieutenant de réserve au 2e dragons ; Noël Dupayrat, lieutenant de réserve hors cadre.

Service des remontes. — Le chef d'escadron Lusardy, de la 1re région, passe à la 2e.

LE COMITÉ CONSULTATIF DES CHEMINS DE FER. — Le « Journal officiel » de demain publie la liste des membres du Comité consultatif des chemins de fer pour 1907 et 1908.

Sont nommés membres du Comité : MM. Herbart, membre de la Chambre de commerce de Dunkerque, et Faucheur, président de la Chambre de commerce de Lille.

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— On annonce les fiançailles de Mlle Marguerite Delafosse, fille de M. Ernest Delafosse, ancien fabricant de sucre à Somain, avec M. Louis Delcambre, fils de M. Louis Delcambre, de Somain, et neveu de M. Branart, conseiller général.

— Samedi, a été célébré le mariage de M. Emile Gyselle, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille, fils de M. Gavelle, ancien adjoint au maire, chevalier de la Légion d'honneur, avec Mlle Berthe Ehremann.

Nouvelles Sportives

CYCLISME

LE RETOUR DE WALTHOUR

Paris, 5 janvier. — (Par dépêche.) — On parle déjà du retour du champion, stayer américain, Robbee Walthour. Son intention serait, dit-on, de courir le 19 avril, à Boston, et de s'embarquer ensuite pour l'Europe. Paris est décidément un centre d'attractions extraordinaires.

MAC FARLAND ET GUIGNARD A PARIS

Paris, 5 janvier. — (Par dépêche.) — Le recordman de l'heure, qui était allé faire quelques exhibitions en Amérique, est de retour à Paris. Il est arrivé cette nuit en compagnie de Floydd Mac Farland, lequel vint tenter la chance sur les vélodromes parisiens, et de notre confrère, Robert Coquelle.

FOOTBALL

FRANCE CONTRE ANGLETERRE

Paris, 5 janvier. — (Par dépêche.) — Le match joué aujourd'hui à Richmond (Angleterre) entre une équipe nationale française et une équipe nationale anglaise, s'est terminé par la défaite des Français, qui n'ont compté que 13 points contre 41 à leurs adversaires.

AUTOMOBILISME

PARIS-MADRID

Paris, 5 janvier. — (Par dépêche.) — La course automobile Paris-Madrid, dont l'annonce avait fait grand bruit, il y a quelque temps, n'aura pas lieu, au moins cette année. Elle a été reportée en 1908.

BELGIQUE

BRUXELLES

DERAILLEMENT DE L'EXPRESS CALAIS A LA GARE DU MIDI

Le train numéro 156, autrement dit l'express allant de Bruxelles-Nord à Calais, qui doit entrer à Bruxelles-Midi à 1 h. 14, pour repartir à 11 h. 20, a déraillé, samedi, avant d'entrer dans cette dernière gare, après avoir dépassé la passerelle. Tandis que la locomotive prenait une voie, le tender et le fourgon étaient dirigés sur une autre voie. Le tender dérailla et se mit complètement en travers ; le fourgon fut culbuté. Le chef-garde, qui se trouvait dans celui-ci, en fut quitte, heureusement, pour une très vive émotion. Le docteur du service de la gare, qui l'examina aussitôt, constata que les contusions dont il était atteint ne présentaient aucune gravité. Quant aux voyageurs, ils étaient indemnes. On procéda en toute hâte à la formation d'un nouveau train express, dans lequel ceux-ci furent transbordés, et qui partit avec plus d'une heure de retard.

Les première et deuxième voies ont été, par suite de cet accident, encombrées jusqu'au moment où la grande grue américaine, amenée de la gare du Nord, eut procédé au relèvement du fourgon. A 3 h. 15, la circulation était complètement rétablie. C'est à un hasard heureux que l'on doit de ne pas avoir de victimes à déplorer.

COTONS AMERICAINS

New-York, 5 janvier.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York ce jour	New-York précédt	New-Orléans ce jour	New-Orléans précédt
JANVIER.....1907	9.65	9.48	10.40	10.20
FÉVRIER.....	9.79	9.61	10.42	10.